
BOURSE AVIGNON DE L'HUMOUR SUISSE RÈGLEMENT 2013

PRIÈRE DE JOINDRE LE FORMULAIRE ET LE DOSSIER DE CANDIDATURE

En partenariat avec le Montreux Comedy Festival (MCF), la SSA met au concours une bourse pour un spectacle d'humour suisse afin de lui offrir la possibilité d'être présent au Festival Off d'Avignon.

1. Objet

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue la « **Bourse Avignon 2013** » d'un montant de **CHF 15'000.-** à un spectacle d'humour suisse afin de lui permettre d'être joué au Festival Off à Avignon durant 3 semaines et de se faire connaître sur le marché francophone de l'humour.

Il est entendu par spectacle d'humour un spectacle de type « one man/woman show », de langue française ou sans parole, avec un ou plusieurs interprètes. Le spectacle d'humour doit avoir été créé, ou être créé, dans des conditions professionnelles en Suisse entre le **1^{er} janvier 2011 et le 15 août 2013**. Les spectacles d'improvisation ne sont pas pris en considération.

2. Principes

Les artistes souhaitant se produire au Festival Off à Avignon en 2014 ou 2015 et participer au présent concours s'inscrivent auprès de la SSA.

Une captation DVD du spectacle doit obligatoirement être jointe au dossier de candidature.

Un comité de sélection composé de trois professionnels de la scène est désigné par la SSA et le MCF. Il examine les candidatures et procède à la nomination de 3 spectacles jusqu'au 30 septembre 2013.

Au terme d'une représentation publique dans le cadre du MCF le 8 décembre 2013 à 15h au Théâtre de poche de la Grenette, Vevey, où un extrait de 30 minutes de chacun des trois spectacles nominés sera interprété, un jury international composé de professionnels désignés par la SSA et le MCF attribue la bourse. Les interprètes des deux spectacles non-retenus par le jury recevront une indemnisation de Fr. 600.- chacun pour leur prestation.

Lors des représentations à Avignon, la structure productrice du spectacle lauréat s'acquittera des droits d'auteur sur la billetterie auprès de la SACD.

3. Candidats

Les candidats à la bourse s'inscrivent auprès des Affaires culturelles de la SSA jusqu'au **20 août 2013** (cachet de la poste) en déposant leur dossier de candidature à la « Bourse Avignon » selon indications du formulaire. Les candidats doivent :

- être sociétaires de la SSA au moment du dépôt de la candidature ; s'il s'agit d'une œuvre de collaboration, la moitié au moins des coauteurs doit être sociétaire de la SSA et au moins le 50% de la clé de répartition doit revenir à des auteurs sociétaires de la SSA ;
- avoir eu la première publique du spectacle (déclarée à la SSA) entre le 1^{er} janvier 2011 et le 15 août 2013 ;
- pouvoir fournir un DVD d'une captation du spectacle proposé au concours ;
- avoir une structure de production en charge de leur spectacle ;
- avoir obtenu les droits de représentation des textes dont ils ne sont pas les auteurs ;
- déclarer leur intention de représenter le spectacle au festival off à Avignon en 2014 ou 2015 ;
- être disponible le dimanche 8 décembre 2013 pour la représentation d'un extrait de 30 minutes (à choix) dans le cadre du MCF.

4. Bénéficiaires et paiement de la bourse

Le **bénéficiaire** de la bourse est la structure de production du spectacle lauréat.

- a) Fr. 10'000.- sont versés par la SSA après réception d'un dossier de production comportant :
 - le contrat de location de la salle dans le cadre du Off d'Avignon 2014 ou 2015
 - le budget de l'ensemble des coûts de la présence au Off d'Avignon
- b) Fr. 5'000.- sont versés par la SSA après réception d'un dossier comportant :
 - un exemplaire des imprimés publicitaires (flyers)
 - un exemplaire du catalogue du festival Off d'Avignon
 - les copies des articles de presse parus sur le spectacle
 - un rapport succinct sur la participation au festival

5. Souveraineté du jury

Le comité de sélection et le jury ont toute souveraineté. Leurs décisions ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours.

6. Mention de la SSA

La structure de production du spectacle lauréat s'engage à faire figurer en bonne place la mention « **Avec le soutien du Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs. En partenariat avec le Montreux Comedy Festival** », accompagnée des logos de la SSA et du MCF, sur le matériel de promotion relatif au spectacle primé.

Le règlement peut être modifié en tout temps.

Entrée en vigueur : 20 juin 2013

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA)

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne
T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56
info@ssa.ch • www.ssa.ch

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel • Verwaltung der Urheberrechte für Bühnen- und audiovisuelle Werke
Gestione di diritti d'autore per le opere teatrali e audiovisive • Authors' Rights Management for Stage and Audiovisual Works